

## FEDERATION

# Fronde au Conseil de la jeunesse

**Que se passe-t-il au Conseil de la jeunesse de la Communauté française ? Démissions au CA, motion de méfiance... Alertée, la ministre intervient.**

● **Pascale SERRET**

« **L**e Conseil de la jeunesse est maintenant complètement bloqué », prévient le député écolo Matthieu Daele.

Le Conseil de la jeunesse de la Communauté française est en place depuis le 30 janvier 2016, après des élections organisées à l'automne 2015. Le CJCE, c'est cette instance qui est supposée porter la parole de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans toute sa diversité : fédérations diverses, organisations de jeunesse, centres de jeunes, etc.

C'était parti pour deux ans. Mais rien ne s'est passé comme prévu.

## Conseil d'administration déserté

Il y a un an, l'assemblée générale fraîchement élue devait mettre en place le conseil d'administration. Fait. « Mais déjà, le conseil d'administration n'a pas été valable-

ment désigné. Il n'y a jamais eu le quorum aux assemblées générales », commente Matthieu Daele.

Ensuite, il y a eu cette hémorragie au conseil d'administration : sept administrateurs sur treize sont partis. « Ils sont dégoûtés. C'est une guerre de personnes, de pouvoir », soutient l'écolo.

Lors de la dernière assemblée générale, le 8 octobre, le président du CA a eu droit à une motion de méfiance votée par 29 membres de l'assemblée générale sur les 33 votants présents. Mais comme l'assemblée générale compte 68 membres à la base, on a raté le quorum d'un cheveu.

Pourtant, il était exceptionnellement atteint en début de séance. Une première depuis janvier. « Mais quelques personnes ont quitté la séance juste avant le vote », racontent ceux qui ont soutenu la motion de méfiance à l'encontre du jeune président. Et cette prise de position forte n'a pas pu être actée. Mais elle confirme une rupture de confiance.

## « Défaillances majeures »

Ces 29 frondeurs de l'AG ont écrit à la ministre de tutelle, Isabelle Simonis, pour l'alerter et lui signaler une liste de « défaillances majeures ». « La situation est critique », soulignent-ils.

Selon eux, les obligations décrétales ne sont pas respectées et le climat ambiant impacte sérieusement le travail de l'équipe de permanents (huit personnes). On attend d'eux un travail de fond, des avis, des actions. « Mais dès le moment où le Conseil est inopérant, ça ne sert à rien », observe Matthieu Daele.

Une assemblée générale se tiendra le 29 octobre. « La réunion de la dernière chance... » glisse-t-il.

Isabelle Simonis est au courant de la crise. Le Conseil étant une ASBL, pas d'ingérence possible. « Dans un premier temps, la ministre a demandé à l'administration d'analyser les problèmes, tout en encourageant la CJ à régler les difficultés en interne. Mais ça n'a pas porté ses fruits », constate le cabinet.

## L'administration « casque bleu »

Du coup, une note vient de partir vers l'administration : celle-ci est chargée d'entamer une médiation. Et le CJ est invité à l'accepter. « Les problèmes doivent être résolus. Il y a une continuité du service à assurer et une représentation des jeunes à garantir », ajoute le cabinet.

Et si ça ne marche pas, on coupe les vivres ? « Les subventions, ça, c'est l'étape ultime. On préfère avancer pas à pas », tempère-t-on encore chez Isabelle Simonis. ■